

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Nord-Toulois

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

Finances Locales 7.10
N° 2026-21

OBJET
Autonomie financière
assainissement

NOTA. Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 28 août 2026

Le Maire, Patrice POIREL

Commune de MARTINCOURT
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : GROSSE Charlotte

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, BERNADÉ Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

Vu l'article L1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Vu les articles L2221-1, L2221-3, L2221-4, L2224-1, L2224-2, L2224-6 et L2224-11 du CGCT

Monsieur le Maire expose que les services publics à caractère industriel et commercial que les collectivités ont choisi d'exploiter en régie doivent obligatoirement être dotés a minima de l'autonomie financière.

A ce titre, ils sont suivis dans le cadre d'un budget rattaché, c'est à dire d'un budget disposant de son propre compte 515 « compte au Trésor » et non d'un compte de liaison renvoyant au compte 515 de la commune.

Actuellement, le service « Assainissement » est géré par la commune mais le budget n'a pas l'autonomie financière exigée par le CGCT.

Il est donc nécessaire de transformer ce budget en budget doté de l'autonomie financière.

Le conseil municipal approuve la transformation du budget annexe de l'Assainissement en budget doté de l'autonomie financière à compter du 01/01/2027 et autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Voté à l'unanimité

La secrétaire

Pour extrait conforme,
A Martincourt, le 11 septembre 2026

Le Maire,
P.POIREL

